Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212902308-20260225-CAJ_2026_03-DE

Querrien

DÉLIBÉRATIONS du C.C.A.S.
Centre d'Accueil de Jour

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, le vingt-cinq février, le Conseil d'Administration du Centre Communale d'Action Sociale (C.C.A.S.) dûment convoqué, s'est réuni à 15h30 en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Stéphane CADO, Président.

Convocation du : 17 février 2026

Membres présents : Stéphane CADO, Marie-Noëlle ROBIN, Gwen LE GOFF, Bruno MAHÉ, Marianne MILER, Valérie DEMOOR, Marie-Claire HELOU, Marie-Odile MOYSAN et Jean-Bruno GARNIER.

Membres excusés : Juliette PASQUIER, Marie-Christine LAFITTE qui donne pouvoir à Marie-Noëlle ROBIN.

Membres absents : Néant

Présence de M. Emmanuel THOS, Directeur du GCSMS des RIAS.

Monsieur Jean-Bruno GARNIER a été désigné secrétaire de séance.

---

n° 3./ février 2026

A Convention de mise à disposition du personnel de l'accueil de jour au GCSMS des RIAS

Monsieur le Président informe que, depuis le transfert de l'activité de l'accueil de jour du CCAS de QUERRIEN au GCSMS des RIAS, il est nécessaire de mettre à disposition le personnel.

Il propose la présente convention cadre, entre le CCAS et le GCSMS, signée après pour chaque agent (3). Cette convention prévoit les modalités d'encadrement dont le remboursement du GCSMS au CCAS. Elle sera également soumise à vote au prochain bureau du GCSMS des RIAS.

Après concertation, les membres du conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité (10 voix) :

- **APPROUVENT** la présente convention et autorise le Président du CCAS à la signer.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Affiché le
Pour copie conforme.

En Mairie, le 25 février 2026
Le Président,

C.C.A.S C.A.J 29310 QUERRIEN